



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

**Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance
Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)**

TERMES DE REFERENCES

**Pour le recrutement d'une firme chargée de la traduction des documents du français et
anglais en malagasy officiel**

**Code de l'activité : 2.1.4.1.07 « Impression et traduction des résultats des études et des
bulletins »**

Avril 2020

1. Contexte et justification

Le projet SWIOFish2 appuie d'une manière significative l'administration en charge de la Pêche et de l'Aquaculture à travers de sa Composante2 « Appui à l'amélioration de la gouvernance des pêcheries ». L'appui se focalise au niveau de la disposition de recherche existant au sein des Directions techniques et les Etablissements Publics Nationaux concernés dont les activités se concentrent à l'encontre des 7 filières prioritaires ciblées par le projet. Ceci, afin de les aider à fournir des résultats scientifiques fiables pour la prise des décisions.

En outre, le projet soutient l'administration en charge de la pêche à la réalisation de différentes études, à la création des bulletins trimestriels/semestriels présentant les actualités économiques régionales, nationales et internationales de la filière pêche et aquaculture visant à l'amélioration de la bonne gouvernance des pêcheries prioritaires à Madagascar.

Afin d'assurer une large diffusion ainsi qu'une meilleure compréhension des documents et des outils produits sous-financement du projet au niveau de ses bénéficiaires, le projet fait appel aux services d'une firme pour effectuer la traduction des documents rédigés en français et en anglais vers le malagasy officiel.

2. Objectif de la consultance

L'objectif de la consultance est de faire, à la demande, une synthèse des documents fournis par le projet en respectant une bonne interprétation des termes techniques utilisés dans les documents, puis d'assurer, suivant les besoins du projet, les traductions des documents relatifs aux résultats des études effectuées, des bulletins trimestriels/semestriels rédigés en langue française ou anglaise en version malagasy officiel.

3. Tâches de la consultance

Les tâches à réaliser par la firme sont entre autres :

- Faire une synthèse de documents fournis par le projet dans le but d'avoir un document facile à lire et vulgariser (les documents synthétisés seront à valider par les directions techniques et/ou l'unité de gestion du projet) ;
- Traduire en malagasy officiel les synthèses réalisées et validées ou tout autre document dans son intégralité fournis par le projet SWIOFish2 ;

- Réaliser un contrôle qualité des traductions afin d'assurer qu'elles respectent le sens original du texte, la bonne traduction et la lisibilité de la traduction et de la synthèse en version malagasy officiel ;
- La firme devra assurer des traductions en malagasy officiel de grande qualité, respectant le sens original des documents, en respectant la forme et style original. Un contrôle qualité des traductions devra être assuré et inclure notamment : une relecture par un linguiste afin de corriger la traduction sur le plan orthographique, linguistique et typographique ; une révision de la traduction pour corriger les éventuels contresens, oublis et autres fautes commis par le traducteur et pour contrôler les expressions et les termes techniques ; la mise en forme et la mise en page des documents traduits.

4. Lieu de la mission

La mission sera effectuée à distance à chaque besoin.

La firme travaillera sous la coordination de l'unité de gestion du projet SWIOFish2.

5. Cout des prestations

La facturation des prestations devra se faire au mot ou au nombre de pages pour les documents importants.

6. Durée du contrat

Le contrat s'étendra sur une durée de 1 an, renouvelable suivant la qualité de la prestation.

7. Livrables

Les livrables pour chaque document à traduire sont :

- la synthèse du document en langue original pour validation par l'UGP ;
- la traduction de la synthèse validée en malagasy ou tout autre document traduit intégralement en version malagasy officiel.

8. Critères de sélection du Consultant Individuel

La firme doit répondre au profil suivant :

- Disposer d'une équipe ou d'un réseau de traducteurs et de linguistes qualifiés « Français-Malagasy » et « Anglais-Malagasy » ;
- Avoir réalisé des traductions dans les thématiques du développement rural, de l'agriculture ou de la pêche dans les cinq (05) dernières années ;

- Avoir effectué une mission similaire pour un projet financé par une agence de développement rural serait un atout.

Les traducteurs et linguistes devront :

- Être titulaires d'un diplôme supérieur certifié (minimum bac+4) en langues Françaises pour le FR/MG et Anglaises pour le ANG/MG;
- Avoir exécuté au moins deux (02) contrats similaires dans la traduction en malagasy officiel de documents rédigés en français ou en anglais;
- Avoir exécuté une mission similaire dans des projets de développement rural serait un atout ;
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Aptitude à travailler rapidement.